

## Challenge Ligue d'Athlétisme Région Sud « Trophée Crédit Mutuel Ligue d'Athlétisme Région Sud »

Courses nature Saison 2023 / 2024



### Objectifs

- Promouvoir les courses running Trails
- Valoriser les clubs FFA et l'esprit Club.
- Décerner la mention : " Challenge Régional des Courses Nature Ligue d'Athlétisme Région Sud « , « Trophée Crédit Mutuel » aux courses sélectionnées.
- Soutenir la participation des athlètes et des clubs, selon trois critères:
  - Les performances réalisées.
  - La régularité de la participation.
  - L'engagement des Clubs.
- Encourager les courses Nature et Trail qui répondent à une charte de bonne conduite s'inscrivant dans une démarche de développement durable visant le respect de l'environnement et l'éco-citoyenneté. Ceci à destination des organisateurs des concurrents et du public du Challenge.



## Les courses sélectionnées

---

Le lien pour accéder à une vidéo d'explication et de localisation des challenges. **A modifier**

<https://youtu.be/SDkvALXI6nE>



Tuto sur le fonctionnement des challenges 2023



## Règlement

### I. Condition d'accès au challenge

Le challenge est réservé aux athlètes ayant une licence FFA-Ligue d'Athlétisme Région sud.

**Pour une gestion informatique fiable du challenge, il est important que les participants remplissent intégralement leur bulletin d'inscription à chaque course, sans modification d'une épreuve à l'autre en spécifiant leur numéro de licence.**

Le Challenge des courses Nature, obstacles et Trails de la région sud sont sensibles au respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge.

### 1. Challenge Performance

- *Principe et Cotation*

Points attribués en fonction des performances chronométriques après chaque course pris sur le meilleur temps de l'athlète femme, homme, par catégorie de la Ligue d'Athlétisme Région Sud. Le chronomètre de référence c'est le temps de l'athlète femme, homme arrivée le premier sur chaque course.

- *Mode de calcul*

Temps de l'athlète	Points de l'Athlète	
<b><u>01:06:43</u></b>	500	
01:08:13	489	
01:09:27	480	<b>Temps de référence</b>
01:10:28	473	<b><u>01:06:43</u></b>
<b><u>01:10:26</u></b>	474	<b><u>01:10:26</u></b>
01:09:28	480	<b><u>474</u></b>
01:10:56	470	



- **Classement**

Le classement final prendra en compte les quatre meilleurs résultats.

- **Récompenses**

Seront récompensés, les trois premiers hommes et femmes au classement scratch ainsi que les trois premiers hommes et femme de chaque catégorie : Cadets, Juniors, Espoir, Seniors, et Masters.

En cas d'égalité, le nombre de course effectué par le coureur sera prise en compte (performance + fidélité).

## **2. Challenge Fidélité**

- **Principe et Cotation**

Chaque athlète féminin et masculin marquera un point par épreuve du challenge à laquelle il aura participé.

- **Classement**

Il sera effectué par comptabilisation des points.

- **Récompenses**

Seront récompensés le premier athlète féminin et masculin ayant réunis le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sera récompensé le participant qui aura le plus grand nombre de points cumulés (performance + fidélité).

Il n'y aura pas de possibilité de cumul : Un coureur récompensé dans un classement d'un challenge ne pourra pas l'être dans un autre. C'est le coureur suivant qui sera récompensé dans le classement catégorie.

## **3. Challenge des clubs**

Basé sur le nombre de participants licenciés dans les clubs de la Ligue d'Athlétisme PACA participants aux courses du challenge trail de la Ligue d'athlétisme région sud.

## ***II. Conditions de consultation des classements intermédiaires***

**Sur le site de la ligue d'Athlétisme Région Sud**



## challenges-running-region-sud.fr

### Réclamations

En cas d'ex-æquo ou de litige, seule la CRCHS est habilitée à prendre les décisions nécessaires.

### III. Récompenses

Les remises de prix de ces challenges se feront lors d'une soirée dédiée au Running. De plus des lots seront offerts par tirage au sort pour les coureurs présents.

### IV. Points de règlement

- *Changement de catégorie au 1 septembre*

Tout participant au challenge sera classé dans sa catégorie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Pour les catégories cadets et juniors, attention au respect des distances maximales, Cadets: 15km et Juniors : 25km

- *Période du changement de licence*

- Le challenge est organisé en cohérence de la saison sportive. 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Toutefois la licence de la saison 2023-24 restera valable pendant le mois de septembre 2023 jusqu'à son renouvellement. En cas de non renouvellement avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, les performances individuelles réalisées en septembre 2023 et durant la période de non-renouvellement seront rétroactivement annulées.

